

Démarche : Label Artisan du Tourisme - Territoire Paris Est Marne&Bois Edition 2026

Organisme : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

## Identité du demandeur

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Email                  | <input type="text"/> |
| Etablissement<br>SIRET | <input type="text"/> |
| Dénomination           | <input type="text"/> |
| Forme juridique        | <input type="text"/> |

## Formulaire

L'Artisanat en Val-de-Marne compte plus de 30 000 entreprises et constitue une dynamique importante pour l'emploi de proximité. Par sa richesse et sa diversité, il contribue au rayonnement du territoire et est de plus en plus recherché dans le cadre d'activité de loisir ou de tourisme.

Le Label Artisan du Tourisme vise à identifier les artisans d'exception du territoire et à les faire connaître auprès du grand public, visiteurs locaux ou touristes.

### Renseignements et histoire de votre entreprise

**Civilité**

☐ Mme

☐ M.

**Nom & prénom**

**Activité**

**Dénomination sociale de l'entreprise**

**Numéro SIRET  
SIRET**

**Dénomination**

Adresse de l'entreprise

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail

Site Internet

Répartition de votre clientèle en % (Particuliers)

Répartition de votre clientèle en % (Professionnels)

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (date de création, parcours,...)

Décrivez-nous votre activité, vos produits et/ou services :

## Savoir-faire et originalité de votre offre

Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Quelles distinctions avez-vous obtenues ? Labels, prix, récompenses, qualifications ?

Exemple : Meilleur Ouvrier de France (MOF), Meilleur Apprenti de France (MAF), Maître Artisan, Label Fabriqué à Paris, autres labels

## Label Artisan du Tourisme - Territoire Paris Est Marne&Bois Edition 2026

Indiquer : Titre / Année d'obtention / Structure qui décerne le titre

P. ex : Label Fabriqué en Ile-de-France / 2019 / Ile-de-France Terre de saveurs

## Les valeurs de l'entreprise

### Quelles sont les valeurs de votre entreprise ?

Par exemple : proximité, satisfaction client, excellence, partage, qualité, développement durable, innovation, etc.

## Parlons de votre fabrication

### Votre lieu de fabrication est-il situé sur le territoire PEMB ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Faites-vous appel à de la sous-traitance ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quel % ?

Si oui, où sont situés vos sous-traitants ?

Si oui, pour quels services/produits ?

## Accueil de votre clientèle

## Votre local

### Typologie de votre local

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Atelier à domicile

☐ Atelier indépendant du domicile

☐ Boutique

Surface en m2

## Label Artisan du Tourisme - Territoire Paris Est Marne&Bois Edition 2026

### Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Oui, en permanence

☐ Oui, sur rdv uniquement

☐ Non

### Si oui : capacité d'accueil (en nombre de personnes) :

### Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ?

Par exemple : exposition, salon, espace mis à disposition, etc

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Préciser les moyens d'accès de votre local en transport en commun :

### Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### • Si oui, lequel :

### Quels sont vos horaires d'ouverture ?

## Internet et les réseaux sociaux

### Disposez-vous d'un site internet ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Si oui :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Site vitrine

☐ Boutique en ligne

## Renseignements complémentaires

### Êtes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

**Si oui, sur quels réseaux sociaux êtes-vous présents ?**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Facebook

☐ Instagram

☐ Youtube

☐ Tiktok

☐ Autres

**Merci de préciser le lien/pseudo des réseaux sociaux sur lesquels vous êtes présent ?**

**Êtes-vous en mesure de communiquer avec une clientèle étrangère ?**

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

**Si oui, en quelle langue ?**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Anglais

☐ Espagnol

☐ Allemand

☐ Autre(s)

**Si autre(s), merci de préciser la/les langue(s)**

**Proposez-vous ou envisagez-vous de proposer des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ?**

Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.

**Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ?**

Par exemple : Recyclage, emballages fournisseurs, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

## Label Artisan du Tourisme - Territoire Paris Est Marne&Bois Edition 2026

### OBLIGATOIRE :

- Photo portrait de l'artisan
- Photo(s) des produits & services
- Photo(s) du local

### FACULTATIF

- Logo, si vous en avez un
- Autres documents que vous jugez utile : photos, articles de presse

Maximum 10 documents

## BONUS : BOOSTEZ L'IDENTITE NUMERIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

### La présence numérique, un atout clé de votre stratégie de développement !

La transformation digitale est cœur de vos préoccupations pour promouvoir votre entreprise, vos produits/services et développer votre e-réputation. Conscients des enjeux pour les entreprises artisanales, nous avons mis en place des ateliers opérationnels spécifiques sur plusieurs sites de la CMA Ile-de-France pour permettre à ceux qui n'en ont pas encore bénéficié d'accroître leur visibilité sur Internet.

Indiquez les sessions qui vous intéressent. Nos équipes spécialisées en accompagnement des entreprises vous recontacteront pour plus d'information.

### ATELIER 1 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR LES TPE-PME

Durée : 4 jours - 28 h

#### Objectifs :

- Définir sa stratégie de communication digitale.
- Sélectionner le(s) réseau(x) social(aux) adapté(s) à la promotion de son activité.
- Créer, Animer une page professionnelle sur plusieurs réseaux.
- Évaluer l'impact de cette communication auprès de ses abonnés

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 19, 20, 21 et 26 mai 2026 à Bobigny

☐ 8, 9, 15 et 22 avril 2026 à Evry

☐ 7, 8, 14 et 21 avril 2026 à Paris

☐ 10, 11, 12 et 17 mars ou 15, 15, 17 et 23 juin ou 21, 22, 23 et 30 septembre 2026 à Saint-Maur

### ATELIER 2 : GAGNER EN EFFICACITÉ SUR INSTAGRAM

Durée : 1 jour - 7 h

#### Objectifs :

- Définir sa stratégie sur Instagram Pro et créer des contenus engageants pour animer une communauté.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 2 mars ou 15 juin 2026 à Bobigny

☐ 16 mars ou 13 mai 2026 à Saint-Maur

☐ 8 juin 2026 à Paris

☐ 5 mars 2026 à Evry

### ATELIER 3 : CANVA : CRÉER SES VISUELS POUR LE WEB

Durée : 1 jour - 7 h

## Label Artisan du Tourisme - Territoire Paris Est Marne&Bois Edition 2026

Objectifs :

- Créer des visuels simples et gratuits pour le Web à partir de son ordinateur/tablette ou téléphone portable.
- Sauvegarder et partager ses créations graphiques.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 18 mai 2026 à Bobigny
- ☐ 10 mars 2026 à Evry
- ☐ 10 avril ou 29 mai 2026 à Saint-Maur
- ☐ 11 mai 2026 à Paris

### ATELIER 4 : CRÉER ET ADMINISTRER UN SITE INTERNET POUR TPE PME

Durée : 4 jours - 28 h

Objectifs :

- Maîtriser les fonctions essentielles de WordPress nécessaires à la création et à l'administration d'un site Internet via un système de gestion de contenu.
- Cerner pas à pas toutes les étapes de la réalisation d'un site.
- Réaliser son premier site avec un éditeur de page Web.
- Mettre en ligne le site.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 2, 3, 16 et 17 mars 2026 à Paris
- ☐ 4, 5, 14 et 15 octobre 2026 à Saint-Maur
- ☐ 24 au 27 août 2026 à Bobigny

### ATELIER 5 : CRÉER ET ADMINISTRER UN SITE E-COMMERCE POUR TPE-PME

Durée : 4 jours - 28 h

Objectifs :

- Maîtriser les étapes pour créer sa boutique, véritable outil de vente et promotion sur la toile, avec (le thème par défaut sur Woocommerce)
- Gérer les produits et le processus de vente.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1, 2, 8 et 9 juin 2026 à Bobigny
- ☐ 13, 14, 20 et 21 avril 2026 à Saint-Maur
- ☐ 1, 2, 15 et 16 juin 2026 à Paris

## Règlement

### Règlement

#### Article 1 :

#### Objet du Label

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF et ses partenaires ont créé le Label dans le but de valoriser et promouvoir les artisans auprès de la clientèle touristique locale, nationale et internationale.

Ce label a pour but de valoriser et promouvoir auprès de touristes locaux, nationaux, internationaux et d'affaires, les richesses artisanales du patrimoine Départemental, qui

Article 2 :

Catégories éligibles au Label

les Métiers d'Art et de Création ; les Métiers de Bouche.

Article 3 :

Prérequis obligatoires

Les artisans doivent impérativement être inscrits au répertoire des métiers du département et être en règle de leurs obligations fiscales et administratives. L'activité artisanale doit être l'activité principale de l'entreprise, et non l'activité secondaire.

L'entreprise doit disposer d'un établissement sur le département, dans lequel elle exerce son activité de production/fabrication.

Article 4 :

La nécessité d'interagir avec sa clientèle

Les artisans qui font acte de candidature doivent impérativement justifier de la possibilité d'un échange dans un lieu physique avec la clientèle. Ce lieu peut-être un atelier, un local commercial ou un tiers-lieu de rendez-vous situé sur le département.

Article 5 :

Processus de labellisation

La labellisation des artisans se fera sur la foi d'un dossier renseigné, illustré et complet présenté par l'artisan.

Tout dossier incomplet et rendu hors délais sera écarté.

Sur la base du dossier et des éléments mis à disposition de la CMA, une visite ad hoc pourra être envisagée chez l'artisan candidat pour s'assurer des informations renseignées. Un comité de sélection souverain examinera les dossiers et décidera de l'attribution du Label.

Article 6 :

-Le dossier de candidature

-Un dossier de candidature sera adressé sur simple demande. Le dossier de candidature s'articulera autour de 5 axes :

-L'esprit innovant et créatif de l'artisan ;

-L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire) ;

-La production locale ;

-Les modalités et la qualité de l'accueil du client ; Les activités proposées à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).

Article 7 :

Durée de validité du Label Artisan du Tourisme

Le label est valable 1 an et renouvelable chaque année. Pour les entreprises labellisées lors de la précédente édition, le renouvellement se fera sur la base d'un dossier de candidature simplifié. Celui-ci sera adressé aux entreprises déjà labellisées.

Article 8 :

Communication et droit à l'image

Le «Labellisé» autorise la CMA et ses partenaires à utiliser ses nom, prénom, adresse, téléphones, photographies et vidéos dans toutes les manifestations et communications promotionnelles liées au présent dispositif. Ces éléments pourront être exploités et

#### Article 9 :

En tant que responsable de traitement, la CMA IDF respecte les dispositions du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données personnelles recueillies par la CMA IDF à partir de ce dossier de candidature sont traitées afin de vérifier que vous remplissez les conditions pour bénéficier du Label Artisan du Tourisme et vous fournir les services associés en cas de sélection. Ces services associés incluent notamment des actions de communication ainsi que des actions pour la création d'une communauté d'artisans à l'occasion des Jeux de Paris2024. Cette communauté a vocation à être pérennisée au-delà des Jeux. Le fondement légal du traitement de vos données personnelles repose sur votre consentement. Pour le processus de sélection, vos données personnelles ne sont communiquées qu'aux services compétents de la CMA IDF qu'au membre du jury. En cas de sélection, vos données personnelles pourront notamment être diffusées auprès du grand public et de nos partenaires, dans le cadre des actions liées à la labélisation.

En cas de sélection, vos données personnelles seront conservées pour la durée de votre labélisation. En l'absence de sélection, vos données personnelles seront supprimées dans les deux mois suivant cette décision de non sélection. Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation de leur traitement et à la portabilité. Vous avez également le droit à tout moment de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre référent à la protection des données personnelles à l'adresse : [rgpd@cma-idf.fr](mailto:rgpd@cma-idf.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL au 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

#### Article 10 :

##### Allégation trompeuse de la labellisation

Toute entreprise artisanale qui se prévaut du Label sans avoir fait acte de candidature et sans avoir été sélectionnée par l'organisme de labellisation et toute entreprise artisanale qui utilise le logo du Label sans y avoir été explicitement autorisée, se rend coupable d'allégation trompeuse ce qui constitue une pratique commerciale trompeuse condamnable. Cette utilisation frauduleuse peut être sanctionnée par deux ans de prison et 300 000 € d'amende (article L. 121-6 du Code de la consommation).

#### Article 11 :

##### Engagements du labellisé

Le dirigeant labellisé s'engage à utiliser le logo, sur ses vitrines «physiques» ou numériques, sur ses communications et à valoriser le Label.

Il est de la responsabilité de l'artisan de ne pas dégrader l'image de celui-ci en l'apposant ou en l'associant à des actions contraires à son esprit et à son image.

L'artisan labellisé donne son accord pour l'utilisation de son image et de son nom dans la communication du label : photos, communiqués de presse, ...

#### Article 12 :

##### Engagements du labélisé

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF s'engage à vérifier les critères permettant la labellisation des entreprises candidates et à sélectionner les entreprises sur des critères

